



CFCRHB

BREVET DE MAÎTRISE

REGLEMENT

Adopté par la CTTCR le 10/10/2017

Validé par la S.C.C. le 07 / 11 / 2017

Préambule

L'épreuve du Brevet de Maîtrise (B.M) organisée par le Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière est constituée d'une recherche réelle de Grand Gibier Blessé. Elle est destinée à contrôler les qualités du Chien de Rouge ainsi que son niveau de compétences au travail à la longe, en poursuite et au ferme. Lors de l'épreuve, la bonne collaboration existant entre le chien et le conducteur est également évaluée.

Le Brevet de Maîtrise doit se dérouler dans un profond respect de l'éthique cynégétique et des traditions les plus nobles de la Chasse Française du Grand Gibier.

La réussite du Brevet de Maîtrise est inhérente à l'appropriation de l'animal blessé, elle signifie que le chien maîtrise cet art difficile qu'est la recherche du Grand Gibier Blessé.

1. Organisation - Admission.

1.1. L'organisation :

L'organisation d'un Brevet de Maîtrise est systématiquement soumise à l'accord préalable du CFCRHB, même si la formule retenue est celle d'une épreuve ponctuelle pour le jugement d'un seul chien.

En cas d'épreuve planifiée l'ordre de passage des chiens se fera dans l'ordre de réception des inscriptions qui pour être conformes doivent être rédigées sur le bulletin d'inscription au Brevet de maîtrise qui se trouve sur le site du CFCRHB, accompagné des documents qui figurent au verso.

L'organisateur sera en charge :

- De la préparation et la mise en œuvre pratique de l'épreuve, par une information auprès des adjudicataires des territoires de chasse concernés, en incluant si possible et au mieux la gestion des droits de suite.
- De l'intendance générale de la journée de l'épreuve, par la mise à disposition d'accompagnateurs connaissant bien les territoires où l'épreuve doit se dérouler.

Il y a également lieu de prévoir pour tout Brevet de Maîtrise, « **un chien de contrôle** » suffisamment expérimenté, qui interviendra pour prendre la relève des concurrents qui, éventuellement, ne seraient pas en mesure de conclure une recherche.

La supervision technique reste sous l'entière responsabilité du Club :

- Gestion des inscriptions,
- Composition du Jury.

Ce dernier est tenu à l'application du Règlement d'Epreuve et devra faire parvenir les feuilles de notation ainsi que le bilan de l'épreuve au Président du CFCRHB avec diligence.

Tous les Juges sont tenus à l'application du présent Règlement dans sa forme et dans l'esprit.

1.2. L'admission des concurrents :

1.2.1. Caractéristiques des chiens :

Le B.M est réservé aux Chiens de Rouge :

- Ayant un certificat de naissance L.O.F ou un Pedigree F.C.I,
- Ayant passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles.

L'âge minimum est fixé à **30 mois** au jour du Test.

Dans le respect du bien être animal, le chien devra, le jour de l'épreuve, être en pleine santé et ne souffrir d'aucun handicap pouvant le gêner dans son travail.

Les chiennes en chaleur ne sont pas admises à passer l'épreuve dans la mesure où une fois lâchées pour une éventuelle poursuite, elles pourraient courir le risque d'une saillie non souhaitée.

1.2.2. Caractéristiques des conducteurs :

Pour pouvoir inscrire son chien à l'épreuve, le conducteur doit justifier d'une certaine expérience en matière de recherche du Grand Gibier Blessé :

- par l'envoi de rapports de recherche **conformément à la grille de sélection CFCRHB**
- par la présentation de deux (2) attestations de poursuite avec menée sur la voie ou **criant** à vue dûment remplies.

Il devra de plus être en possession d'un permis de chasser validé ainsi que de l'assurance chasse responsabilité civile sans limite de somme.

L'organisateur de l'épreuve est tenu de la vérification de ces deux points en préalable.

La présentation du pedigree du chien et de son certificat de vaccination sera demandée avant le début des travaux.

1.2.3. Conditions particulières d'inscription :

1/- S'il est constaté lors de l'épreuve qu'un chien ne poursuit pas ou est muet de façon avérée, alors que des attestations de menée en règle ont été fournies, il sera exclu de l'épreuve et ne pourra plus s'y réinscrire de façon définitive.

2/- Un concurrent qui refuse une recherche qui lui est proposée pendant l'épreuve sans raison majeure, sera également exclu et ne pourra plus se réinscrire au cours de la même saison.

3/- Dans le cas d'un Brevet de maîtrise individuel :

3.1/- Le candidat devra en exprimer le souhait lors de son inscription auprès du responsable des BM.

3.2/- Les conditions d'organisation étant très particulières, la demande fera l'objet d'une confirmation d'acceptation ou d'une impossibilité.

3.3/- Dans le cas d'une acceptation, un juge sera désigné par le Président du CFCRHB.

C'est ce juge désigné qui sera chargé de fournir une ou plusieurs recherches au candidat, suivant possibilités. Celui-ci devra lui-même s'engager à prendre des dispositions pour pouvoir répondre à un appel impromptu du juge et se rendre sur les lieux de la recherche.

3.4/- En aucun cas l'épreuve individuelle ne peut se dérouler sur les territoires habituels ou environnants où pratique le candidat.

2. Les principes de l'Épreuve et leur évaluation.

2.1. Conditions de l'épreuve:

Le Brevet de Maîtrise s'effectuera sur une trace de grand gibier excepté *le chevreuil*.

L'épreuve peut avoir lieu par temps de neige. Le juge tiendra compte de la difficulté inhérente au travail d'une voie recouverte ou du support que peut représenter la neige pour la visualisation des indices par le conducteur, le cas échéant.

2.2. L'évaluation:



Les travaux et aptitudes évalués pour le Brevet de Maîtrise sont :

A- le travail à la longe sur la voie froide d'un animal blessé.

B p - la poursuite, le cas échéant.

B m- La menée sur la voie ou à vue, le cas échéant

C le ferme, le cas échéant,

D- le comportement du chien devant le gibier mort.

De plus, à la demande du conducteur, on pourra éventuellement vérifier si le chien « hurle » ou « indique à la mort ». Chacun des 4 volets d'évaluation (A, B, C, D) sera noté individuellement selon la grille à 8 chiffres suivante :

QUALIFICATIF	Note
Excellent (absolument idéal)	9
Très bon +	8
Très bon -	7
Bon +	6
Bon -	5
Suffisant	4
<i>Insuffisant</i>	<4



Pour réussir le Brevet de Maîtrise, il faudra que le chien :

- **Retrouve l'animal blessé ou mort.**

- Effectue un travail à la longe d'au moins 500 mètres,

- Obtienne au minimum la note 4 (suffisant) dans tous les exercices à l'exception de la poursuite/menée/ferme si ces exercices n'ont pas pu être évalués.

- La notation 4 à l'ensemble des exercices classe la prestation en **N3**.

<i>Pistage (A)</i>	<i>*Poursuite (B)</i>		<i>Ferme (C)</i>	<i>Comportement (D)</i>
	<i>P</i>	<i>M</i>		
4	4	4	4	4

**P : note poursuite uniquement*

M : note menée sur la voie ou **criant à vue uniquement*

Lorsque la poursuite et le ferme n'auront pas pu être contrôlés, on inscrira dans la case correspondante la lettre « M » (= Manque).



Trois niveaux de Brevet de Maîtrise peuvent être accordés: (N1, N2, N3)

Niveau B.M	A	B		C	D	Notation
		p	m			
1	9	9	9	9	9	Maximale
1	7	6	7	6	5	Minimale
2	6	M	M	5	5	Minimale
2	5	5	5	4	4	Minimale
3	4	M	M	M	4	Minimale

Pour l'obtention d'un Brevet de Maîtrise de Niveau 1, la poursuite et le ferme doivent être notés 6, et 7 pour la menée sur la voie ou à vue sur 400m min.

La note 9 (Excellent) ne sera attribuée que pour récompenser une prestation d'une qualité indiscutable. Elle sera obligatoirement accompagnée d'un rapport justificatif.

3. Détail des éléments d'évaluation.

3.1. Le travail à la longe sur la voie froide d'un animal blessé.

La voie que travaillera le chien devra être celle d'un onglulé qui aura été involontairement blessé par balle **au moins 3 heures** auparavant (lors d'une action de chasse individuelle ou collective).

Une fois que le conducteur a observé minutieusement l'emplacement de l'animal au moment du tir, le chien doit examiner cet emplacement à son tour, en « montrant » les divers indices qui peuvent s'y trouver : du sang, des esquilles, des coupures de poils...

Ensuite, le chien tenu à la longe devra commencer, tranquillement et le nez au sol, à suivre la piste de l'animal blessé. S'il trouve un indice, le fait de le marquer, voire au mieux de s'arrêter pour le montrer sera apprécié. Mais ce n'est que pour montrer des indices sur des hautes herbes ou des branches, que le chien aura le droit de lever le nez.

Il devra travailler la voie avec, si possible, tous ses crochets et hourvaris sans prendre le change sur les voies saines laissées par d'autres animaux. Si, au cours de son travail, le chien tombe sur un animal sain, il ne doit pas essayer de suivre celui-ci. Mais il pourra montrer les voies de change qui croisent la voie de l'animal blessé. Ainsi, on ne considérera pas comme une faute le fait de suivre ces voies sur quelques dizaines de mètres : **l'essentiel étant que le chien se corrige de lui-même.**

De même, on ne considérera pas comme une faute le fait de lever le nez pour contrôler le vent ou le fait de travailler sous le vent à côté de la voie, en coupant certains crochets.

Le chien devra travailler ainsi la voie de l'animal blessé jusqu'à une reposée chaude, ou jusqu'à ce qu'il retrouve l'animal, encore en vie ou non, à moins que le conducteur et les juges n'acquiescent au fil de la recherche, la conviction que l'animal ne pourra pas être retrouvé.

Si un obstacle du terrain rend réellement impossible la continuation du travail à la longe, le conducteur pourra, en accord avec les juges, contourner cet obstacle pour essayer de reprendre la voie de l'animal. Dès que la voie de ce dernier aura été retrouvée, le chien devra, sur ordre de son maître, continuer à la travailler sans vouloir suivre d'autres pistes.

Si le chien n'arrive plus à progresser, le conducteur pourra prendre les devants ou faire les arrières en accord avec les juges.

Dans le cas où le chien perdrait trop souvent la trace, les juges apprécieront s'il faut ou non arrêter le travail.

3.2. La poursuite.

Si, au cours du travail à la longe, le conducteur découvre une reposée déjà froide et donc déjà abandonnée depuis un certain temps par l'animal blessé, il devra alors continuer le travail à la longe jusqu'à une reposée chaude, ou bien jusqu'à ce que l'animal se lève et parte devant lui. Lorsque cela se produit, le conducteur doit le signaler aux juges : il pourra alors, en accord avec ces derniers, lâcher son chien à la reposée ou sur la voie chaude de l'animal blessé. Néanmoins si l'animal fuyant n'a pas été vu par corps et qu'aucune reposée chaude n'a pu être constatée, mais que les circonstances et le comportement du chien, ainsi que la conviction du conducteur laissent apparaître une forte probabilité qu'il s'agit bien de l'animal blessé, l'autorisation de lâcher pourra être donnée au conducteur.

Une fois lâché, le chien doit, en menant *sur la voie* (ou au moins à vue), poursuivre l'animal jusqu'à ce que celui-ci tienne le ferme. Si, par erreur, le chien était lâché sur un animal sain, il devra abandonner la poursuite de lui-même et revenir à son conducteur.

Pour les Juges, il s'agira de bien contrôler la qualité de la poursuite (p) et la qualité de la menée (m) effectuée par le chien :

- Mène t-il « sur la voie » ou seulement à « à vue » ?
- Poursuit-il l'animal en criant avec passion ou simplement en ne donnant que quelques aboiements de temps en temps ?
- Manifeste t-il beaucoup de persévérance ?
- Ou abandonne-t'il la poursuite pour revenir chez son conducteur de sorte que celui-ci doit continuellement l'inciter à continuer ?

Pour pouvoir être notée la poursuite devra être de trois cent mètres minimum.

Les chiens qui ne poursuivent pas, ne mènent ni *sur la voie*, ni à vue, ne peuvent réussir cette épreuve et **sont à exclusion de l'élevage de Travail.**

La note 9 ne pourra être attribuée qu'à un chien très persévérant, **criant sur la voie de façon continue durant la poursuite.**

3.3. Le ferme

Si l'animal blessé tient le ferme devant le chien, celui-ci devra donner de la voix de façon ininterrompue. Il ne devra certes pas « coiffer » un cerf ou un sanglier, mais on ne lui reprochera pas de mordre le gibier pour l'obliger à tenir le ferme.

Le chien doit faire preuve d'un certain mordant et de beaucoup de persévérance, pour interdire à l'animal de reprendre la fuite.

Il ne doit en aucune façon abandonner l'animal blessé tenant le ferme, tant qu'il dispose encore de quelques forces.

Afin d'éviter tous risques de blessure au chien de Rouge et abréger au plus vite les souffrances du gibier recherché celui-ci sera achevé dans sa reposée ou à proximité lorsque les conditions d'ensemble le permettent et quand les règles de sécurité sont respectées.

Le conducteur du chien de Rouge, est seul autorisé à donner le coup de grâce à l'animal blessé.

Toutefois, lors de circonstances exceptionnelles, incapacité physique temporaire ou accidentelle du conducteur de rejoindre le ferme dans les meilleurs délais et en plein accord avec le conducteur, celui-ci pourra déléguer au juge le soin d'abréger les souffrances de l'animal au ferme et éviter ainsi l'exposition prolongée du chien aux risques potentiels de blessure.

3.4. Le comportement devant le gibier mort.

Le chien de Rouge ne doit montrer aucune crainte devant le gibier mort. Les chiens ayant beaucoup de tempérament essaieront toujours de mordre la pièce de gibier ici ou là. Dans ce cas, il faudra néanmoins distinguer s'il s'agit de l'extériorisation d'une certaine passion de la chasse ou de l'intention d'entamer le gibier. On appréciera le fait que le chien prenne possession du gibier sans y être incité et interdise à toute personne étrangère de s'en approcher, sans toutefois montrer un excès d'agressivité. Un chien non maîtrisé par son conducteur ne sera pas classé.

3.5. Hurlleur à la mort - Indicateur à la mort.

Cet exercice est réservé au chien de Rouge ayant une pratique certaine et prouvée de ces spécialités.

On pourra évaluer l'aptitude du chien à « hurler » ou « indiquer à la mort » sur demande préalable du conducteur.

Seule une des deux aptitudes pourra être contrôlée.

Le chien sera libéré uniquement de sa botte pour le travail en libre lorsque les indices de blessure et convictions du Juge et du conducteur laissent supposer de retrouver l'animal à quelques centaines de mètres. Deux tentatives de travail en libre sont autorisées. En cas de prise de change au premier essai, le chien sera conduit à la longe pour le restant du pistage. Ne sera considéré comme « hurlleur à la mort » que le chien qui arrive seul à la pièce de gibier. Il faudra cependant vérifier que le chien hurle effectivement à la mort et qu'il ne s'agit pas tout simplement d'aboiements de peur ou d'excitation devant le gibier mort.

Ne sera considéré comme « indicateur à la mort » que le chien qui, après avoir retrouvé le gibier mort, revient vers son conducteur et le lui signale par un comportement bien déterminé. Le chien devra ensuite conduire son maître auprès du gibier retrouvé.

Dans les deux cas, au moins 300 mètres de pistage en libre sont nécessaires pour l'obtention du sigle « hurlleur » ou « indicateur ».

Les prestations en tant qu'« hurlleur » ou « indicateur à la mort » ne donneront pas lieu à des points supplémentaires dans l'évaluation.

Elles seront simplement récompensées par les sigles « H » ou « I » qui, sur le diplôme, viendront s'ajouter à la suite des notes obtenues.

4. Notation.

La notation attribuée à la prestation du chien doit tenir compte d'un ensemble de paramètres qui influent sur la qualité de cette dernière, et dont chacun vient pondérer l'impression d'ensemble. Il convient ici de distinguer :



Les facteurs externes influençant le travail :

<i>Facteurs externes</i>	<i>Difficile</i>	<i>Normal</i>	<i>Aisé</i>
Météo	Temps très chaud, vent sec et ou fort, ensoleillement direct, pluie battante, gel. <i>Notation max : 9</i>	Temps sec, couvert, rosée, pluie fine. <i>Notation max : 8</i>	Temps frais et humide. <i>Notation max : 6</i>
Sol, végétation	Sols nus (sans végétation), secs ou gelés, tapis d'aiguilles. <i>Notation max : 9</i>	Sol sec ou caillouteux, avec de la végétation basse. <i>Notation max : 8</i>	Sol humide, avec une végétation arrivant à la hauteur du nez du chien, aspérités rocheuses en surface. <i>Notation max : 6</i>
Voies de change et autres difficultés	Nombreuses voies de change, gibier à vue, très peu d'indices visuels, contre pieds. <i>Notation max : 9</i>	Indices réguliers et densité de gibier moyenne. <i>Notation max : 8</i>	Nombreux indices et faible densité de gibier. <i>Notation max : 6</i>



Les facteurs inhérents à la notation :

<i>Nature du travail</i>	<i>Difficile</i>	<i>Normal</i>	<i>Aisé</i>
Age de la Piste	+ de 20 heures <i>Notation max : 9</i>	Jusqu'à 20 heures <i>Notation max : 8</i>	Jusqu'à 10 heures <i>Notation max : 6</i>
Nature du Pistage	<u><i>Notation max : 9</i></u> 2500 mètres et plus. Le chien montre une excellente utilisation du nez, ignore les voies de change, travaille rapidement le nez collé au sol avec passion et volonté d'aboutir, relève les défauts sans l'aide du conducteur, montre les indices et les reposées. Le travail frôle l'excellence.	<u><i>Notation max : 8</i></u> De 1500 à 2500 mètres. Le chien travaille comme précédemment mais avec moins de rapidité d'exécution, de passion et de précision ce qui nécessite l'aide du conducteur à une ou deux reprises dans les difficultés	<u><i>Notation max : 6</i></u> De 500 à 1500 mètres <i>Le chien manque quelque peu de fidélité à la voie et de passion, montre une sensibilité au change, le travail nécessite plus souvent l'intervention du conducteur.</i>

<p>Nature de la Poursuite</p>	<p><u>Notation max :</u> 2000m et plus:9 1000à 2000m :8 300 à 1000m : 6 Le chien poursuit d'emblée rapidement avec passion, volonté de prendre, persévérance, provoque le ferme en bloquant l'animal</p>	<p><u>Notation max :</u> 2000m et plus : 7 1000 à 2000m : 6 300 à 1000 m : 5 Le chien poursuit d'emblé, manque, quelque peu de passion et de rapidité, ne contrôle pas l'animal au ferme qui peut reprendre la fuite, mais fait preuve de persévérance jusqu'à provoquer l'arrêt de l'animal par épuisement.</p>	<p><u>Notation max :</u> 2000m et plus : 5 1000 à 2000m : 4 300 à 1000 m : 4 La poursuite est discontinuée, manque de passion, Le chien doit être encouragé, revient à son conducteur et doit être relancé ou remis en longe, c'est la blessure qui provoque l'arrêt de l'animal</p>
<p>Nature de la Menée sur la Voie</p>	<p><u>Notation max : 9</u> Le chien mène sur la voie en continu, voix bien cadencée, sur une grande distance.</p>	<p><u>Notation maxi : 8</u> Le chien mène sur la voie de façon discontinuée quand la voie est très chaude.</p>	
<p>Nature de la Menée à Vue</p>	<p><u>Notation maxi : 7</u> Le chien mène à vue en continu sur 400m au minimum.</p>	<p><u>Notation maxi : 6</u> Le chien mène à vue systématiquement de façon cadencée quand il a l'animal dans son champ de vision pendant la poursuite</p>	<p><u>Notation maxi : 4</u> Le chien mène à vue de façon très brève par intermittence.</p>
<p>Nature du Ferme</p>	<p><u>Notation maxi : 9</u> Le ferme est soutenu, le chien décrit des arcs de cercle rapides et rapprochés autour et face à l'animal encore valide et agressif qu'il contient avec maîtrise et ardeur. Voix cadencée et continue, abois rageurs.</p>	<p><u>Notation max : 8</u> Le ferme est tenu sur un animal encore agressif, le chien montre beaucoup de passion et de volonté pour le contenir, et le bloque à nouveau rapidement en cas de rupture du ferme, voix continue</p>	<p><u>Notation maxi : 6</u> Le ferme est tenu sur un animal encore bien valide qui montre peu d'agressivité, le chien n'interdit pas une rupture du ferme à l'initiative de l'animal qui peut fuir à son gré, interruptions dans la voix</p>
<p>Comportement devant le gibier mort</p>	<p><u>Notation maxi : 9</u> Aucune méfiance à l'égard du gibier. Il ne l'entame pas, en prend possession immédiatement et en interdit l'approche à toute personne étrangère.</p>	<p><u>Notation max : 8</u> Aucune méfiance à l'égard du gibier. Lui montre de l'intérêt sans le défendre. Légère tendance à entamer le gibier.</p>	<p><u>Notation max : 4</u> Aucune méfiance mais aucun instinct de possession, laisse approcher tout le monde, tendance à entamer le gibier.</p>

Note :

Les barèmes de distance de la grille de notation de la poursuite sont des indicateurs. L'évaluation de la notation de la poursuite reste ouverte et valorisera ou non la prestation du chien au regard de son efficacité en fonction de la nature de la blessure et du handicap effectif de l'animal.

L'évaluation du travail du chien est laissée à l'appréciation du jury, qui tiendra compte de sa sûreté, de sa passion et de sa volonté d'aboutir.

En cas de réussite, un diplôme où figureront les différentes notes obtenues sera remis au conducteur.

5. Appréciation d'ensemble laissée par le chien.

En plus de la notation des 4 exercices, le jury rendra compte dans son rapport écrit, de l'impression d'ensemble que lui laisse le chien : son équilibre, sa personnalité, son tempérament, et sa volonté de retrouver l'animal blessé. La qualité de la collaboration dans l'équipe conducteur – chien doit être appréciée.

Tout ce qui pourrait revêtir un aspect moins avantageux, telle qu'une certaine faiblesse de caractère, ou un éventuel manque de « mordant » ou de « perçant », doit également être mentionné.

Un échec lié à une insuffisance marquée du chien devra être stipulé sur la feuille de notation.

6. Enregistrement des résultats.

Les aptitudes requises pour réussir le Brevet de Maîtrise sont d'une très grande importance pour la sélection et l'élevage des Chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière.

La réussite à cette épreuve sera consignée avec le détail des notes et l'appréciation d'ensemble dans le fichier de travail du Club.

Le résultat de l'épreuve sera inscrit dans le Carnet de Travail et sur le Pedigree du chien.